

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Convocation du 04/10/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,
M. TESSIER Dominique,

Secrétaire de séance : M. DELAUNAY Sébastien

DCM2023-10-114 **Écritures de cession « épareuse Ferri » – décision modificative n°7**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Le service de gestion comptable indique que les prévisions de cession (3 500€) s'enregistrent au chapitre 024 en investissement et non au c/775 en section fonctionnement. En conséquence, le budget primitif doit être modifié.

Le Conseil Municipal,
Vu la nécessité de se mettre en conformité avec le plan comptable,
Après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire pour régulariser les écritures budgétaires et autorise la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	Recette	Compte 024 « produit des cessions d'immobilisation»	+ 3 500,00 €
“	Dépense	Compte 2188 « autres immobilisations corporelles »	+ 3 500,00 €
Fonctionnement	Recette	Compte 775 « produit des cessions d'immobilisation»	- 3 500,00 €
“	Recette	Compte 747888 « autres »	+ 3 500,00 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20231010-DCM2023_10_114-DE

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Sébastien DELAUNAY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Delaunay', written over a horizontal line.

**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

